

Auray, le 20 décembre 2019

Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

DDTM
1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES CEDEX

Objet : Avis du bureau de la CLE sur le dossier d'autorisation de rejet de la station d'épuration de Kerran - compléments
Dossier suivi par : Béatrice NIVOY
N/Réf. : RLD/BN/2019_35

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 9 décembre, vous sollicitez l'avis de la CLE sur le projet cité en objet.

Le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel n'est pas approuvé ; la CLE ne peut donc juger de la conformité des demandes d'autorisation environnementale avec le SAGE. Néanmoins un avis peut être formulé sur l'adéquation avec le projet de SAGE.

Le bureau de la CLE estime que les réponses apportées par AQTA permettent de répondre aux observations formulées dans l'avis du bureau de la CLE sur le dossier initial en date du 9 avril 2019 et améliorent le projet. Le bureau maintient donc son avis favorable au projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la CLE du SAGE
Golfe du Morbihan et Ria d'Étel



Ronan LE DÉLÉZIR